

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218

20 mai 2008

SOMMAIRE

ACP Europe S.A.	58443	Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l.	58419
AERO CAPITAL S.A. (Luxembourg)	58438	I.E.U. S.A.	58436
Anglo American Ferrous Investments ...	58440	Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy Sàrl	58444
Anglo Iron Ore Investments	58457	I.R.L. S.A.	58432
Anglo Iron Ore Investments	58441	La Rose S.A.	58419
Athena Advisory	58431	Laya Holding S.A.	58464
Athena II Advisory	58418	Loer G.m.b.H.	58431
attrax S.A.	58436	Moewe S.A.	58460
A.X. Consult S.A.	58438	Neodex Holding S.A.	58441
Banque Delen Luxembourg S.A.	58431	Nimi S.A.	58439
Beim Weissenkreuz S.A.	58455	Oprial S.A.	58438
Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l.	58420	Partimage S.A.	58435
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. ..	58444	Reales Holding S.à r.l.	58440
Bosa Hotel & Resort S.A.	58444	Richelieu S.à r.l.	58440
B & S - Art and Design S.à r.l.	58437	Rodolphe Mertens S.à r.l.	58434
Cemag S.A.	58441	Samarex Holding S.A.	58442
Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch)	58436	S.C.L. S.à.r.l.	58431
Central European Growth IV Management Sàrl	58435	Serbeloni n°1 S.à r.l.	58439
CF6 Luxembourg	58418	Seven Royal S.A.	58438
CI CEL I S.à r.l.	58437	S.P.F. Samfran S.A.	58460
Dierickx, Leys Luxembourg S.A.	58456	Stable Holdings S.à r.l.	58438
EFOR ingénieurs-conseils	58434	Sweet Re	58434
E. Miroglio S.A.	58435	Telindus	58418
Energia Ré S.A.	58434	Telindus PSF S.A.	58418
EVNA S.à.r.l.	58433	Terbex Holding S.A.	58442
FEL.ER S.à r.l.	58456	Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l.	58436
Financière Pétrusse S.A.	58419	Vodafone Broadview S.à r.l.	58456
Fin.P.A. S.A.	58443	Vodafone International M S.à r.l.	58419
Gadolex Holding S.A.	58443	Wyles Group Holding S.A.	58437
Grevlin S.A.	58442	Wyles Group Holding S.A.	58432
Growth Central Europe IV Management	58435	Xellent S.à r.l.	58439
Harbor Phase I G.P. S.à.r.l.	58418	Zika Shop S.à r.l.	58435

Athena II Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056011/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06924. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056012/1873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08183. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Telindus PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. CF6 Luxembourg).**

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R.C.S. Luxembourg B 68.873.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056014/1873/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08180. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Harbor Phase I G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008056004/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07904. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.299.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008056006/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07910. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

La Rose S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056008/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06871. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Financière Pétrusse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056009/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06915. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Vodafone International M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.921.

En date du 16 avril 2008, le conseil de gérance de Vodafone International M S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 28 avril 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056064/1844/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.212.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of March,

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

BRE/Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 126963,

here represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 20 March 2008,

and

CLD Santé&Développement S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 March 2008,

The proxies after having been initialled ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary on 10 July 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1926 of 8 September 2006, further amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 29 October 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2901 of 13 December 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 130212 (the "Company") and have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of the purpose of the Company and of article 2 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the acquisition, holding, management, transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg or foreign Undertakings holding a portfolio of healthcare assets in France, primarily in the sectors of private clinics, care homes, retirement homes and as an option, medical home services (the "Target Investments", each a "Target Investment") and the development, management and disposition of such Target Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Undertakings in which it directly or indirectly owns securities and/or voting rights (the "Subsidiaries", each an "Subsidiary").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide its Subsidiaries with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of outside advisors";

2) Creation of two classes of shares, namely the Class A shares and the Class B shares and conversion of the existing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, into four hundred fifty (450) Class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and fifty (50) Class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each;

3) Amendment of the first paragraph of article 6 (share capital) of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) shares of class A having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and fifty (50) shares of class B having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class B Shares"), the Class A Shares and the Class B Shares being together the "Shares"."

4) Full restatement of the articles of incorporation of the Company;

5) Miscellaneous.

II. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the general meeting (the "General Meeting") represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the General Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the acquisition, holding, management, transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg or foreign Undertakings holding a portfolio of healthcare assets in France, primarily in the sectors of private clinics, care homes, retirement homes and as an option, medical home services (the "Target Investments", each a "Target Investment") and the development, management and disposition of such Target Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Undertakings in which it directly or indirectly owns securities and/or voting rights (the "Subsidiaries", each an "Subsidiary").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide its Subsidiaries with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of outside advisors."

Second resolution

The General Meeting resolves to create two classes of shares, namely the Class A shares and the Class B shares and conversion of the existing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, into four hundred fifty (450) Class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and fifty (50) Class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The General Meeting notes that as a consequence, the four hundred fifty (450) Class A shares and the fifty (50) Class B shares are held as follows:

- four hundred fifty (450) Class A shares are held by BRE/Europe 4 S.à r.l.; and
- fifty (50) Class B shares are held by CLD Santé&Développement S.à r.l.

Third resolution

The General Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 (share capital) of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) shares of class A having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and fifty (50) shares of class B having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class B Shares", the Class A Shares and the Class B Shares being together the "Shares")."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future (the "Shareholders"), a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the acquisition, holding, management, transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg or foreign Undertakings holding a portfolio of healthcare assets in France, primarily in the sectors of private clinics, care homes, retirement homes and as an option, medical home services (the "Target Investments", each a "Target Investment") and the development, management and disposition of such Target Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Undertakings in which it directly or indirectly owns securities and/or voting rights (the "Subsidiaries", each an "Subsidiary").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide its Subsidiaries with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of outside advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) shares of class A having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and fifty (50) shares of class B having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class B Shares", the Class A Shares and the Class B Shares being together the "Shares").

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

C. Transfer of shares

Art. 9.

(1) a) The Shares are freely transferable among Shareholders.

b) Each Shareholder shall not Transfer any Share it owns to a third party purchaser except as expressly permitted by and in accordance with the terms of the present Article 9 and Article 10 and 11 of the articles of association.

(2) a) The Shares owned by Class B Shareholders may not be Transferred except in the following cases:

(i) exercise of the tag along right as described in Article 10 of the articles of association; or

(ii) exercise of the drag along right as described in Article 11 of the articles of association.

b) Class A Shareholders may at any time Transfer all or part of its Shares to a company which is an Affiliate of Class A Shareholders provided that the new owner(s) expressly adhere(s) in writing to the provisions of any shareholders' agreement that may have been entered or to be entered into between the Shareholders.

c) The Class A Shareholders may at any time Transfer all (but not less than all) of its Shares to a third party purchaser.

Art. 10. If the Class A Shareholders intend to Transfer their Shares to a third party purchaser (other than a permitted Transferee under article 9 (2) b) above), they shall not complete such Transfer unless they ensure that the third party purchaser offers to buy from Class B Shareholders all the Shares held by Class B Shareholders under the same terms and conditions (including price per Share) as apply to the Transfer of Class A Shares, if the Class B Shareholders so require.

If the Class A Shareholders contemplate Transferring all of their shares to a third party purchaser, they shall deliver a written notice to Class B Shareholders.

The notice of transfer (the "Transfer Notice") shall set forth, in reasonable detail: (i) the name and address of the third party purchaser, provided that if the third party purchaser is not a natural person, the Transfer Notice shall also set forth the name and address of the persons that control the third party purchaser; (ii) the proposed cash price offered by the third party purchaser; (iii) the material terms and conditions of the proposed Transfer (including copies of the definitive agreements relating to such proposed Transfer); and (iv) confirmation that Class B Shareholders may elect to exercise their tag-along rights under the present Article, such offer being irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed Transfer of the Class A Shares).

If the Class B Shareholders desire to exercise their tag-along rights under the present Article, they must deliver a written notice (the "Exercise Notice") to Class A Shareholders within twenty (20) days of delivery of the Transfer Notice (such period the "Exercise Period"). If the Class B Shareholders fail to deliver the Exercise Notice on or prior to the expiration of the Exercise Period, they shall be deemed not to have exercised their tag-along rights under the present Article and they shall have no further rights under this Article 10.

If the Class B Shareholders exercise its tag-along rights under the present Article, the Transfer of its Shares shall be conditional upon completion of the Transfer of Class A Shares to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that Transfer.

The Class A Shareholders shall have a period of ninety (90) days from the expiration of the Exercise Period to consummate the proposed Transfer of the Shares (including Class B Shares) to the third party purchaser on substantially the same terms and conditions as were set forth in the Transfer Notice; provided that, if the Transfer of such Shares (including the Class B Shares) is subject to the receipt of any material regulatory approval, the time period within which such Transfer shall be consummated shall be automatically extended until the date that is two (2) Business Days after the receipt of all such material regulatory approvals; provided that in no event shall such period be extended for more than an additional sixty (60) days.

Art. 11. If the Class A Shareholders receive an offer to purchase the entirety of the Shares from one or several third party purchasers, other than a permitted transferee under Article 9 (2) b), acting together, the Class A Shareholders may

cause Class B Shareholders to Transfer all of their Shares. In order to do so, the Class A Shareholders shall send to Class B Shareholders the Transfer Notice, indicating its intention to rely on the provisions of the present Article 11.

The sale of the Class A and Class B Shares to the third party purchaser shall be completed at the same time.

If the Class A Shareholders exercise its drag-along rights under the present Article, the Transfer of the Class B Shares shall be conditional upon completion of the Transfer of the Class A Shares to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that Transfer.

The Class A Shareholders shall have a period of ninety (90) days from receipt by the Class B Shareholders of the Transfer Notice to consummate the proposed Transfer of the Shares (including the Class B Shares) to the third party purchaser on substantially the same terms and conditions as were set forth in the Transfer Notice; provided that, if the Transfer of such Shares (including the Class B Shares) is subject to the receipt of any material regulatory approval, the time period within which such Transfer shall be consummated shall be automatically extended until the date that is two (2) Business Days after the receipt of all such material regulatory approvals; provided that in no event shall such period be extended for more than an additional sixty (60) days.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

D. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 17. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 19. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which it owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents Shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Notwithstanding Article 14 above and the present Article 20, the following matters require the prior unanimous decision of the Shareholders:

- (i) All matters which by law require unanimity;
- (ii) Changing the purpose of the Company, as described in Article 2 of the articles of incorporation; and
- (iii) Any amendment of the articles which would affect the Shares Transfer rules as defined in Articles 9 to 11 of these articles of association and the financial rights of Class B Shareholder.

Art. 21. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 22. At no time shall the Company have more than thirty (30) Shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepares (prepare) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

Any net annual proceeds shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may have been entered or to be entered into between the Shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The liquidation proceeds resulting from the realization of the assets and after payment of the liabilities due to any non shareholders shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may have been entered or to be entered into between the Shareholders.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

H. Definitions

For the purpose of these Articles:

Affiliate means with respect to any Undertaking, any other Undertaking that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by or is under common Control with such first Undertaking;

Business Day means a day (other than a Saturday) on which banks generally are open in Paris and Luxembourg, for a full range of business;

Class A Shareholders means the shareholders holding Class A Shares;

Class B Shareholders means the shareholders holding Class B Shares;

Control means:

A company is deemed to Control another company:

(a) When it directly or indirectly holds a fraction of the capital that gives it a majority of the voting rights at that company's general meetings;

(b) When it alone holds a majority of the voting rights in that company by virtue of an agreement entered into with other partners or shareholders and this is not contrary to the company's interests;

(c) When it effectively determines the decisions taken at that company's general meetings through the voting rights it holds; or

(d) When it is a partner in, or shareholder of, that company and has the power to appoint or dismiss the majority of the members of that company's administrative, management or supervisory structures;

Transfer means, with respect to the Shares, (i) when used as a verb, to sell, hypothecate, give, bequeath, transfer, exchange, assign, pledge or in any other way whatsoever encumber or dispose of such Shares or any participation or interest therein, whether directly or indirectly, including by operation of law and as a result of a merger, consolidation or similar business combination transaction, or to enter into any contract, option, or other arrangement, commitment or understanding to do any of the foregoing actions, and (ii) when used as a noun, any indirect or direct sale, hypothecation, gift, bequest, transfer, exchange, assignment, pledge or any other encumbrance or disposal whatsoever of such Securities or any participation or interest therein, including by operation of law, or any contract, option, or other arrangement, commitment or understanding to effect any of the foregoing.

Undertaking means a body corporate or partnership or an unincorporated association carrying on trade or a business with or without a view to profit. In relation to an undertaking which is not a company, expressions in this Agreement appropriate to companies are to be construed as references to the corresponding persons, officers, documents or organs (as the case may be) appropriate to undertakings of that description.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

BRE/Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126963,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mars 2008,

and

CLD Santé&Développement S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mars 2008,

Les procurations signées «ne varietur» par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les actionnaires de Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire remplacé du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1926 du 8 septembre 2006, modifié ensuite par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2901 du 13 décembre 2007 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130212 (la "Société") prient le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société et de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de participations, dans des Entreprises luxembourgeoises ou étrangères possédant un porte-feuille d'actifs hospitaliers, principalement dans les secteurs des cliniques privées, des maisons de soins, des maisons de retraite et, incidemment, des services médicaux à domicile (les «Cibles d'Investissement», individuellement une «Cible d'Investissement»), ainsi que la mise en valeur, la gestion et la disposition de telles Cibles d'Investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des Entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des valeurs mobilières et/ou des droits de vote (les «Filiales», individuellement «une Filiale»).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir à ses Filiales les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs."

2) Création de deux classes d'actions, à savoir des actions de classe A et des actions de classe B et la conversion des cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, en quatre cent cinquante (450) actions de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et cinquante (50) actions de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune;

3) Modification du premier paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et cinquante (50) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B formant ensemble les «Parts Sociales»)."

4) Modification complète des Statuts de la Société;

5) Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que la convocation n'était pas nécessaire.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de participations, dans des Entreprises luxembourgeoises ou étrangères possédant un portefeuille d'actifs hospitaliers, principalement dans les secteurs des cliniques privées, des maisons de soins, des maisons de retraite et, incidemment, des services médicaux à domicile (les «Cibles d'Investissement», individuellement une «Cible d'Investissement»), ainsi que la mise en valeur, la gestion et la disposition de telles Cibles d'Investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des Entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des valeurs mobilières et/ou des droits de vote (les «Filiales», individuellement «une Filiale»).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir à ses Filiales les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B et la conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune et cinquante (50) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'Assemblée Générale note qu'en conséquence, les quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A et les cinquante (50) parts sociales de Classe B sont détenues de la façon suivante:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A sont détenues par BRE/Europe 4 S.à r.l.; et
- cinquante (50) parts sociales de Classe B sont détenues par CLD Santé&Développement S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et cinquante (50) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B formant ensemble les «Parts Sociales»)."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide une modification complète des statuts de la Société, sans changement de la forme sociale de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (les «Associés»), une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de participations, dans des Entreprises luxembourgeoises ou étrangères possédant un porte-feuille d'actifs hospitaliers, principalement dans les secteurs des cliniques privées, des maisons de soins, des maisons de retraite et, incidemment, des services médicaux à domicile (les «Cibles d'Investissement», individuellement une «Cible d'Investissement»), ainsi que la mise en valeur, la gestion et la disposition de telles Cibles d'Investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des Entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des valeurs mobilières et/ou des droits de vote (les «Filiales», individuellement «une Filiale»).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir à ses Filiales les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et cinquante (50) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B formant ensemble les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

C. Cession de parts sociales

Art. 9.

(1) a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

b) Aucun Associé ne pourra Céder à un tiers acquéreur une quelconque Part Sociale qu'il détient, à moins d'y être expressément autorisé en vertu de et conformément aux stipulations du présent Article 9 et des Articles 10 et 11 des statuts.

(2) a) Les Parts Sociales détenues par des Associés de Classe B ne pourront être Cédées en dehors des cas suivants:

(i) L'exercice du droit de sortie conjointe tel que défini à l'Article 10 des statuts; ou

(ii) L'exercice du droit de cession forcée tel que défini à l'Article 11 des statuts.

b) Un Associé de Classe A pourra à tout moment Céder la totalité ou une partie de ses Parts Sociales à une société qui est Affiliée à un Associé de Classe A, à condition que le nouveau détenteur adhère expressément par écrit aux stipulations de tout pacte d'associés conclu ou qui sera conclu entre les Associés.

c) Les Associés de Classe A pourront à tout moment Céder la totalité (et pas moins que la totalité) de leurs Parts Sociales à un tiers acquéreur.

Art. 10. Si les Associés de Classe A projettent de Céder leurs Parts Sociales à un tiers acquéreur (autre que les Cessionnaires autorisés en vertu de l'Article 9.(2) b) ci-dessus), ils ne pourront procéder à la Cession à moins qu'ils ne garantissent que le tiers acquéreur offrira de racheter la totalité des Parts Sociales détenues par les Associés de Classe

B dans des termes et conditions identiques (comprenant le prix par Part Sociale) que celles applicables à la Cession de Parts Sociales de Classe A, si les Associés de Classe B le requièrent.

Si les Associés de Classe A envisagent de Céder la totalité de leurs Parts Sociales à un tiers acquéreur, ils devront le notifier par écrit aux Associés de Classe B.

La notification de la Cession (l'«Avis de Cession») devra exposer de manière suffisamment détaillée: (i) le nom et l'adresse du tiers acquéreur; dans le cas où le tiers acquéreur n'est pas une personne physique, l'Avis de Cession devra également exposer les noms et adresses respectives des personnes qui contrôlent le tiers acquéreur; (ii) le prix au comptant proposé par le tiers acquéreur; (iii) l'exemplaire des termes et conditions de la Cession proposée (y compris les copies de l'accord définitif portant sur cette Cession), et (iv) la confirmation que les Associés de Classe B disposent du choix de mettre en oeuvre leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, une telle offre étant irrévocable et inconditionnelle (à l'exception des conditions applicables à la Cession proposée des Parts Sociales de Classe A).

Si les Associés de Classe B désirent exercer leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, ils doivent le notifier par écrit (l'«Avis d'Exercice») aux Associés de Classe A dans un délai de vingt (20) jours à compter de la réception de l'Avis de Cession (le «Délai d'Exercice»). Si les Associés de Classe B manquent à cette obligation de notifier par écrit avant l'expiration du Délai d'Exercice, ils seront réputés ne pas avoir exercé leurs droits de sortie conjointe et ne pourront se prévaloir d'aucun autre droit posé par le présent Article 10.

Si les Associés de Classe B exercent leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, la Cession de leurs Parts Sociales sera conditionnée par la réalisation de la Cession au tiers acquéreur des Parts Sociales de Classe A, et les deux Cessions auront lieu simultanément.

Les Associés de Classe A disposeront d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice pour réaliser la Cession proposée de Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) au tiers acquéreur dans des termes et conditions substantiellement identiques à ceux exposés dans l'Avis de Cession; dans le cas où la Cession de ces Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) est conditionnée par la réception d'un quelconque document d'approbation, le délai dans lequel cette Cession doit être réalisée sera automatiquement prolongé jusqu'au deuxième (2^e) jour ouvré suivant la réception de ce document d'approbation; en aucun cas cette prorogation ne saurait excéder soixante (60) jours additionnels.

Art. 11. Si les Associés de Classe A reçoivent d'un ou plusieurs tiers acquéreurs une offre d'achat pour la totalité de leurs Parts Sociales, autres que les Cessionnaires autorisés en vertu de l'Article 9.(2) b), agissant conjointement, les Associés de Classe A pourront contraindre les Associés de Classe B à céder la totalité de leurs Parts respectives. A cet effet, les Associés de Classe A devront adresser aux Associés de Classe B l'Avis de Cession faisant apparaître leur intention de se prévaloir des stipulations du présent Article 11.

La vente des Parts Sociales respectivement de Classe A et de Classe B devront être réalisées simultanément.

Si les Associés de Classe A exercent leurs droits de cession forcée en vertu du présent Article, la Cession des Parts Sociales de Classe B sera conditionnée par la réalisation de la Cession au tiers acquéreur des Parts Sociales de Classe A, et les deux Cessions auront lieu simultanément.

Les Associés de Classe A disposeront d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception par les Associés de Classe B de l'Avis de Cession pour réaliser la Cession proposée de Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) au tiers acquéreur dans des termes et conditions substantiellement identiques à ceux exposés dans l'Avis de Cession; dans le cas où la Cession de ces Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) est conditionné par la réception d'un quelconque document d'approbation, le délai dans lequel cette Cession doit être réalisée sera automatiquement prolongé jusqu'au deuxième (2^e) jour ouvré suivant la réception de ce document d'approbation; en aucun cas cette prorogation ne saurait excéder soixante (60) jours additionnels.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

D. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 17. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 19. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Nonobstant les stipulations de l'Article 14 ci-dessus et du présent Article 20, les questions suivantes requièrent au préalable une décision unanime des Associés:

- (i) toute question requérant l'unanimité en vertu de la loi;
- (ii) la modification de l'objet social tel que défini à l'Article 2 des statuts; et
- (iii) toute modification des statuts qui affecterait les règles de Cession de Parts Sociales telles que définies aux Articles 9, 10 et 11 des présents statuts, ainsi que les droits financiers des Associés de Classe B.

Art. 21. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Le nombre d'Associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'Associé de la Société.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) qui dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Tout produit annuel net devra être distribué entre les Associés conformément aux stipulations d'un éventuel pacte d'associés qui pourrait être conclu entre les Associés.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les boni de liquidation, correspondant à l'actif après déduction du passif, seront partagés entre les Associés conformément aux stipulations de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu entre les Associés.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

H. Définitions

Au sens des présents statuts:

Affilié désigne, à propos d'une Entreprise, toute autre Entreprise qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par ou bien est sous Contrôle partagé de cette première Entreprise;

Un **Jour Ouvré** est un jour (autre que le samedi) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes à Paris et à Luxembourg pour effectuer une grande diversité d'opérations;

Les **Associés de Classe A** sont les Associés détenant des Parts Sociales de Classe A;

Les **Associés de Classe B** sont les Associés détenant des Parts Sociales de Classe B;

Contrôler signifie:

Une société est réputée Contrôler une autre société:

(a) Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital social lui conférant la majorité des droits de vote aux assemblées des associés.

(b) Lorsqu'elle détient à elle seule la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres Actionnaires ou Associés et qui n'est pas contraire aux intérêts de la société.

(c) Lorsqu'elle détermine effectivement les décisions prises lors des assemblées d'Associés de la société au moyen des droits de vote qu'elle détient; ou

(d) Lorsqu'elle est Actionnaire ou Associée dans la société et a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres l'organe d'administration, de gérance ou de surveillance de cette société;

Céder signifie, à propos de Parts Sociales, vendre, hypothéquer, donner, léguer, transmettre, échanger, nantir, ou de toute autre manière que ce soit, grever ou disposer de ces Parts Sociales ou de toute participation ou tout intéressement dans cette société, soit directement soit indirectement, y compris par une opération juridique et à la suite d'une fusion, consolidation ou toute transaction similaire, ou bien conclure tout contrat, précontrat ou autre arrangement, engagement ou entente d'accomplir l'une des opérations précitées;

La **Cession** est, à propos de Parts Sociales, toute opération directe ou indirecte de vente, constitution d'une hypothèque, don, legs, transmission, échange, nantissement ou tout autre grevement ou disposition que ce soit, de ces Valeurs Mobilières ou de toute participation ou intéressement dans cette société, y compris par une opération juridique, ou tout contrat, précontrat ou autre arrangement, engagement ou entente d'accomplir l'une des opérations précitées;

Une **Entreprise** est une personne morale ou une société en nom collectif, ou bien une société non immatriculée exploitant un commerce, en vue de générer des bénéfices ou non. En ce qui concerne les entreprises qui ne sont pas des companies, les expressions employées dans ces statuts propres aux sociétés doivent être interprétées comme faisant référence aux personnes correspondantes, préposés, documents ou organes (le cas échéant) appropriés pour les entreprises de ce type;

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LEPAGE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2008, Relation: LAC/2008/12815. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008056026/242/606.

(080061685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Athena Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.020.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056018/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06930. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Loer G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 9, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 54.042.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25/04/2008.

Pour la société

COFINOR

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale: B. P. - L-9202 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056025/2602/18.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00139. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

S.C.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 54.777.

Le bilan au 30.04.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25/04/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, esplanade - L-9227 Diekirch,

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008056022/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00135. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Banque Delen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056019/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06918. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

I.R.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 90.045.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25/04/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056023/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00134. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Wyless Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.744.

L'an deux mille huit, le vingt mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "WYLESS GROUP HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration adoptée en date du 6 mars 2008, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "WYLESS GROUP HOLDING S.A." fut constituée sous la dénomination de "M2M DATA NETWORKS HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1548 du 25 juillet 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2269 du 11 octobre 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 371 du 13 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 128.744, au capital social intégralement libéré de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix cent d'euros (EUR 0,10) chacune.

L'article trois, alinéa quatre des statuts, stipule que:

"Le capital autorisé est fixé à 1.000.000.- €.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 6 mars 2008, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de cinq cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 596.154,60) pour porter le capital de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à six cent quarante-six mille cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 646.154,60), par l'émission de cinq millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent quarante-six (5.961.546) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles:

Madame Marjorie LOWERY, retraitée, demeurant à CH-1936 Verbier, Chalet Florissant, Chemin des Moulins, les actionnaires de la société ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par conversion d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de cinq cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 596.154,60).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 13 mars 2008, dressé par un réviseur indépendant, à savoir "LUX AUDIT REVISION", ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts est modifié, et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent quarante-six mille cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 646.154,60), représenté par six millions quatre cent soixante-et-un mille cinq cent quarante-six (6.461.546) actions d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008. LAC/2008/12894. — Reçu deux mille neuf cent quatre-vingt euros soixante-dix-sept cents à 0,5%: 2.980,77 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008055978/227/74.

(080061734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

EVNA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 106, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 105.701.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.04.08.

MOKROSOVA Eva

La Gérante

Référence de publication: 2008056028/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Rodolphe Mertens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 118.798.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.IV.08.

MERTENS Rodolphe

Le Gérant

Référence de publication: 2008056029/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Sweet Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008056032/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07671. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008056033/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07668. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

EFOR ingénieurs-conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 37.107.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.08.

Jean-Claude KIEFFER / Pierre KALMES

Les gérants

Référence de publication: 2008056031/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Central European Growth IV Management Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Growth Central Europe IV Management).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008056126/202/13.

(080061775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

E. Miroglio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 49.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008056127/202/12.

(080061781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Partimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 99.141.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 25 février 2008.

PARTIMAGE S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008056192/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Zika Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 18.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008056155/272/12.

(080062033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008056156/242/13.

(080061702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008056157/5770/12.

(080061877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.427.

Extrait du procès verbal de la réunion des associés de la Société tenue à Budapest le 19 mars 2008

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société à Budapest en date du 19 mars 2008 que les mandats de gérants de la Société des personnes suivantes:

- Monsieur John Alistair NEIL, né le 21 avril 1940 à Hertford, demeurant à 1027 Budapest, Frankel Leó u. 1;
 - Monsieur Andor GELLERT, né le 24 avril 1933 à Győr, demeurant à 1145 Budapest, Columbus u. 16.III/11;
- ont été renouvelés jusqu'au 20 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056221/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

I.E.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.467.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056200/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08261. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

B & S - Art and Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 119.693.

—
Extrait des principales résolutions adoptées en date du 21 avril 2008 lors de l'assemblée générale des associés

Il a été décidé de nommer au poste de gérant administratif, Monsieur Benoît Dabertrand, gérant de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo, drève de Mereault, 31 en Belgique et ce jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008.

Pour publication
Pour extrait conforme et sincère
B & S - Art and Design S.à r.l.
Cédric De Caritat
Gérant technique

Référence de publication: 2008056207/1652/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07882. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

CI CEL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.526.

—
Constituée par-devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 avril 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1195 du 20 juin 2006 et modifiée par-devant le même notaire, en date du 6 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 171 du 22 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CI CEL I S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008056332/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07963. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Wyles Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.744.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2008056119/227/12.

(080061737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

A.X. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 84.271.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd

Lucien Voet / Maria Keersmaekers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056105/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Stable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 137.132.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008056110/202/12.

(080061831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Seven Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 127.873.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008056147/242/12.

(080061761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**AERO CAPITAL S.A. (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. Oprial S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.878.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008056116/227/13.

(080061733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Xellent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.169.

—
EXTRAIT

En date du 21 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech.

Référence de publication: 2008056117/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Nimi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.811.

—
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, dénonce le siège social de la société anonyme NIMI S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société venu à échéance en 2006.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la société venu à échéance en 2006.

Monsieur Pierre FELTGEN, juriste, demeurant à L-1018 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société venu à échéance en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056109/1285/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Serbeloni n°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.342.

—
EXTRAIT

En date du 21 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008056121/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Richelieu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.803.

—
EXTRAIT

En date du 21 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008056123/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008056122/231/16.

(080061748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

—
EXTRAIT

En date du 21 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008056128/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation, Monique GOERES

Référence de publication: 2008056124/231/16.

(080061760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Cemag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 12 mars 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de son poste d'administrateur de Madame Claudine Polegato, demeurant 4, rue du Carneau à F-57100 Thionville-Veymerange.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Gilbert Keulders, administrateur de sociétés, demeurant 19, rue Marchand à B-4681 Hermalle sous Argenteau, Oupeye

Le nouvel administrateur reprend le mandat de son prédécesseur et donc nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009 statuant sur les comptes annuels de l'année 2008.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Philippe COTTON

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008056178/578/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Neodex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.859.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 4 avril 2008

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056179/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Samarex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.869.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 4 avril 2008

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056180/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.426.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 avril 2008 à 14.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de la société COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET, pour une nouvelle durée de un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT Sàrl en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056194/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Terbex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.860.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 4 avril 2008

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056182/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Gadolex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.870.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 4 avril 2008

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056184/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2008 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de MM. Jan Vansant, R. Timmermans, Alaric de Murga et Jan de Ridder au poste d'Administrateur pour un terme qui expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2008.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A., 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056196/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Fin.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.220.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2008 que:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur de la société Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968 et demeurant professionnellement 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 11/04/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008056169/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Bosa Hotel & Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.999.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2008 que:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur de la société Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née à Ortona (Italie), le 1^{er} juillet 1974 et demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 14/04/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008056170/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.761.

—
EXTRAIT

En date du 31 mars 2008, l'associé unique a pris la décision suivante:

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de Madame Catherine PEUTEMAN résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008056173/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.185.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

BRE/Europe 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114911,

here represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 20 March 2008,

and

CLD Santé&Développement S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 March 2008,

The proxies after having been initialled *ne varietur* by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary on 28 April 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1374 of 17 July 2006, further amended pursuant to a deed of the replaced notary on 26 October 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 266 of 28 February 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 116185 (the "Company") and have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of the purpose of the Company and of article 2 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the acquisition, holding, management, transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg or foreign Undertakings holding a portfolio of healthcare assets in France, primarily in the sectors of private clinics, care homes, retirement homes and as an option, medical home services (the "Target Investments", each a "Target Investment") and the development, management and disposition of such Target Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Undertakings in which it directly or indirectly owns securities and/or voting rights (the "Subsidiaries", each an "Subsidiary").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide its Subsidiaries with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of outside advisors.;"

2) Creation of two classes of shares, namely the Class A shares and the Class B shares and conversion of the existing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, into four hundred fifty (450) Class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and fifty (50) Class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each;

3) Amendment of the first paragraph of article 6 (share capital) of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) shares of class A having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and fifty (50) shares of class B having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class B Shares"), the Class A Shares and the Class B Shares being together the "Shares")."

4) Full restatement of the articles of incorporation of the Company;

5) Miscellaneous.

II. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the general meeting (the "General Meeting") represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the General Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the acquisition, holding, management, transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg or foreign Undertakings holding a portfolio of healthcare assets in France,

primarily in the sectors of private clinics, care homes, retirement homes and as an option, medical home services (the "Target Investments", each a "Target Investment") and the development, management and disposition of such Target Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Undertakings in which it directly or indirectly owns securities and/or voting rights (the "Subsidiaries", each a "Subsidiary").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide its Subsidiaries with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of outside advisors."

Second resolution

The General Meeting resolves to create two classes of shares, namely the Class A shares and the Class B shares and conversion of the existing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, into four hundred fifty (450) Class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and fifty (50) Class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The General Meeting notes that as a consequence, the four hundred fifty (450) Class A shares and the fifty (50) Class B shares are held as follows:

- four hundred fifty (450) Class A shares are held by BRE/Europe 3 S.à r.l.; and
- fifty (50) Class B shares are held by CLD Santé&Développement S.à r.l.

Third resolution

The General Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 (share capital) of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) shares of class A

having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and fifty (50) shares of class B having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class B Shares", the Class A Shares and the Class B Shares being together the "Shares")."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future (the "Shareholders"), a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the acquisition, holding, management, transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg or foreign Undertakings holding a portfolio of healthcare assets in France, primarily in the sectors of private clinics, care homes, retirement homes and as an option, medical home services (the "Target Investments", each a "Target Investment") and the development, management and disposition of such Target Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Undertakings in which it directly or indirectly owns securities and/or voting rights (the "Subsidiaries", each a "Subsidiary").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide its Subsidiaries with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of outside advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Blackstone Healthcare Europe S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) shares of class A having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and

fifty (50) shares of class B having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the "Class B Shares", the Class A Shares and the Class B Shares being together the "Shares").

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

C. Transfer of shares

Art. 9.

(1) a) The Shares are freely transferable among Shareholders.

b) Each Shareholder shall not Transfer any Share it owns to a third party purchaser except as expressly permitted by and in accordance with the terms of the present Article 9 and Article 10 and 11 of the articles of association.

(2) a) The Shares owned by Class B Shareholders may not be Transferred except in the following cases:

- (i) exercise of the tag along right as described in Article 10 of the articles of association; or
- (ii) exercise of the drag along right as described in Article 11 of the articles of association.

b) Class A Shareholders may at any time Transfer all or part of its Shares to a company which is an Affiliate of Class A Shareholders provided that the new owner(s) expressly adhere(s) in writing to the provisions of any shareholders' agreement that may have been entered or to be entered into between the Shareholders.

c) The Class A Shareholders may at any time Transfer all (but not less than all) of its Shares to a third party purchaser.

Art. 10. If the Class A Shareholders intend to Transfer their Shares to a third party purchaser (other than a permitted Transferee under article 9 (2) b) above), they shall not complete such Transfer unless they ensure that the third party purchaser offers to buy from Class B Shareholders all the Shares held by Class B Shareholders under the same terms and conditions (including price per Share) as apply to the Transfer of Class A Shares, if the Class B Shareholders so require.

If the Class A Shareholders contemplate Transferring all of their shares to a third party purchaser, they shall deliver a written notice to Class B Shareholders.

The notice of transfer (the "Transfer Notice") shall set forth, in reasonable detail: (i) the name and address of the third party purchaser, provided that if the third party purchaser is not a natural person, the Transfer Notice shall also set forth the name and address of the persons that control the third party purchaser; (ii) the proposed cash price offered by the third party purchaser; (iii) the material terms and conditions of the proposed Transfer (including copies of the definitive agreements relating to such proposed Transfer); and (iv) confirmation that Class B Shareholders may elect to exercise their tag-along rights under the present Article, such offer being irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed Transfer of the Class A Shares).

If the Class B Shareholders desire to exercise their tag-along rights under the present Article, they must deliver a written notice (the "Exercise Notice") to Class A Shareholders within twenty (20) days of delivery of the Transfer Notice (such period the "Exercise Period"). If the Class B Shareholders fail to deliver the Exercise Notice on or prior to the expiration of the Exercise Period, they shall be deemed not to have exercised their tag-along rights under the present Article and they shall have no further rights under this Article 10.

If the Class B Shareholders exercise its tag-along rights under the present Article, the Transfer of its Shares shall be conditional upon completion of the Transfer of Class A Shares to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that Transfer.

The Class A Shareholders shall have a period of ninety (90) days from the expiration of the Exercise Period to consummate the proposed Transfer of the Shares (including Class B Shares) to the third party purchaser on substantially the same terms and conditions as were set forth in the Transfer Notice; provided that, if the Transfer of such Shares (including the Class B Shares) is subject to the receipt of any material regulatory approval, the time period within which such Transfer shall be consummated shall be automatically extended until the date that is two (2) Business Days after the receipt of all such material regulatory approvals; provided that in no event shall such period be extended for more than an additional sixty (60) days.

Art. 11. If the Class A Shareholders receive an offer to purchase the entirety of the Shares from one or several third party purchasers, other than a permitted transferee under Article 9 (2) b), acting together, the Class A Shareholders may cause Class B Shareholders to Transfer all of their Shares. In order to do so, the Class A Shareholders shall send to Class B Shareholders the Transfer Notice, indicating its intention to rely on the provisions of the present Article 11.

The sale of the Class A and Class B Shares to the third party purchaser shall be completed at the same time.

If the Class A Shareholders exercise its drag-along rights under the present Article, the Transfer of the Class B Shares shall be conditional upon completion of the Transfer of the Class A Shares to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that Transfer.

The Class A Shareholders shall have a period of ninety (90) days from receipt by the Class B Shareholders of the Transfer Notice to consummate the proposed Transfer of the Shares (including the Class B Shares) to the third party purchaser on substantially the same terms and conditions as were set forth in the Transfer Notice; provided that, if the Transfer of such Shares (including the Class B Shares) is subject to the receipt of any material regulatory approval, the time period within which such Transfer shall be consummated shall be automatically extended until the date that is two (2) Business Days after the receipt of all such material regulatory approvals; provided that in no event shall such period be extended for more than an additional sixty (60) days.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

D. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 17. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder -collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which it owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents Shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Notwithstanding Article 14 above and the present Article 20, the following matters require the prior unanimous decision of the Shareholders: (i) All matters which by law require unanimity;

(ii) Changing the purpose of the Company, as described in Article 2 of the articles of incorporation; and

(iii) Any amendment of the articles which would affect the Shares Transfer rules as defined in Articles 9 to 11 of these articles of association and the financial rights of Class B Shareholder.

Art. 21. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 22. At no time shall the Company have more than thirty (30) Shareholders.

F. Financial year - annual accounts -distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepares (prepare) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

Any net annual proceeds shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may have been entered or to be entered into between the Shareholders.

G. Dissolution - liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The liquidation proceeds resulting from the realization of the assets and after payment of the liabilities due to any non shareholders shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may have been entered or to be entered into between the Shareholders.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

H. Definitions

For the purpose of these Articles:

Affiliate means with respect to any Undertaking, any other Undertaking that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by or is under common Control with such first Undertaking;

Business Day means a day (other than a Saturday) on which banks generally are open in Paris and Luxembourg, for a full range of business;

Class A Shareholders means the shareholders holding Class A Shares;

Class B Shareholders means the shareholders holding Class B Shares;

Control means:

A company is deemed to Control another company:

(a) When it directly or indirectly holds a fraction of the capital that gives it a majority of the voting rights at that company's general meetings;

(b) When it alone holds a majority of the voting rights in that company by virtue of an agreement entered into with other partners or shareholders and this is not contrary to the company's interests;

(c) When it effectively determines the decisions taken at that company's general meetings through the voting rights it holds; or

(d) When it is a partner in, or shareholder of, that company and has the power to appoint or dismiss the majority of the members of that company's administrative, management or supervisory structures;

Transfer means, with respect to the Shares, (i) when used as a verb, to sell, hypothecate, give, bequeath, transfer, exchange, assign, pledge or in any other way whatsoever encumber or dispose of such Shares or any participation or interest therein, whether directly or indirectly, including by operation of law and as a result of a merger, consolidation or similar business combination transaction, or to enter into any contract, option, or other arrangement, commitment or understanding to do any of the foregoing actions, and (ii) when used as a noun, any indirect or direct sale, hypothecation,

gift, bequest, transfer, exchange, assignment, pledge or any other encumbrance or disposal whatsoever of such Securities or any participation or interest therein, including by operation of law, or any contract, option, or other arrangement, commitment or understanding to effect any of the foregoing.

Undertaking means a body corporate or partnership or an unincorporated association carrying on trade or a business with or without a view to profit. In relation to an undertaking which is not a company, expressions in this Agreement appropriate to companies are to be construed as references to the corresponding persons, officers, documents or organs (as the case may be) appropriate to undertakings of that description.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English

followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

BRE/Europe 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114911,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mars 2008,

and

CLD Santé&Développement S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mars 2008,

Les procurations signées «ne varietur» par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les actionnaires de Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire remplacé du 28 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1374 du 17 juillet 2006, modifié ensuite par acte du notaire remplacé le 26 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 28 février 2007 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116185 (la "Société") prient le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société et de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de participations, dans des Entreprises luxembourgeoises ou étrangères possédant un porte-feuille d'actifs hospitaliers, principalement dans les secteurs des cliniques privées, des maisons de soins, des maisons de retraite et, incidemment, des services médicaux à domicile (les «Cibles d'Investissement», individuellement une «Cible d'Investissement»), ainsi que la mise en valeur, la gestion et la disposition de telles Cibles d'Investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des Entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des valeurs mobilières et/ou des droits de vote (les «Filiales», individuellement «une Filiale»).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir à ses Filiales les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs."

2) Création de deux classes d'actions, à savoir des actions de classe A et des actions de classe B et la conversion des cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, en quatre cent cinquante (450)

actions de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et cinquante (50) actions de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune;

3) Modification du premier paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et cinquante (50) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B formant ensemble les «Parts Sociales»)."

4) Modification complète des Statuts de la Société;

5) Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que la convocation n'était pas nécessaire.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de participations, dans des Entreprises luxembourgeoises ou étrangères possédant un porte-feuille d'actifs hospitaliers, principalement dans les secteurs des cliniques privées, des maisons de soins, des maisons de retraite et, incidemment, des services médicaux à domicile (les «Cibles d'Investissement», individuellement une «Cible d'Investissement»), ainsi que la mise en valeur, la gestion et la disposition de telles Cibles d'Investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des Entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des valeurs mobilières et/ou des droits de vote (les «Filiales», individuellement «une Filiale»).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir à ses Filiales les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B et la conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune et cinquante (50) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'Assemblée Générale note qu'en conséquence, les quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A et les cinquante (50) parts sociales de Classe B sont détenues de la façon suivante:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A sont détenues par BRE/Europe 3 S.à r.l.; et
- cinquante (50) parts sociales de Classe B sont détenues par CLD Santé&Développement S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et cinquante (50) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B formant ensemble les «Parts Sociales»)."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide une modification complète des statuts de la Société, sans changement de la forme sociale de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci- après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (les «Associés»), une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de participations, dans des Entreprises luxembourgeoises ou étrangères possédant un portefeuille d'actifs hospitaliers, principalement dans les secteurs des cliniques privées, des maisons de soins, des maisons de retraite et, incidemment, des services médicaux à domicile (les «Cibles d'Investissement», individuellement une «Cible d'Investissement»), ainsi que la mise en valeur, la gestion et la disposition de telles Cibles d'Investissement.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des Entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des valeurs mobilières et/ou des droits de vote (les «Filiales», individuellement «une Filiale»).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir à ses Filiales les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et cinquante (50) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B formant ensemble les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

C. Cession de parts sociales

Art. 9.

(1) a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

b) Aucun Associé ne pourra Céder à un tiers acquéreur une quelconque Part Sociale qu'il détient, à moins d'y être expressément autorisé en vertu de et conformément aux stipulations du présent Article 9 et des Articles 10 et 11 des statuts.

(2) a) Les Parts Sociales détenues par des Associés de Classe B ne pourront être Cédées en dehors des cas suivants:

(i) L'exercice du droit de sortie conjointe tel que défini à l'Article 10 des statuts; ou (ii) L'exercice du droit de cession forcée tel que défini à l'Article 11 des statuts.

b) Un Associé de Classe A pourra à tout moment Céder la totalité ou une partie de ses Parts Sociales à une société qui est Affiliée à un Associé de Classe A, à condition que le nouveau détenteur adhère expressément par écrit aux stipulations de tout pacte d'associés conclu ou qui sera conclu entre les Associés.

c) Les Associés de Classe A pourront à tout moment Céder la totalité (et pas moins que la totalité) de leurs Parts Sociales à un tiers acquéreur.

Art. 10. Si les Associés de Classe A projettent de Céder leurs Parts Sociales à un tiers acquéreur (autre que les Cessionnaires autorisés en vertu de l'Article 9.(2)b) ci-dessus), ils ne pourront procéder à la Cession à moins qu'ils ne garantissent que le tiers acquéreur offrira de racheter la totalité des Parts Sociales détenues par les Associés de Classe B dans des termes et conditions identiques (comprenant le prix par Part Sociale) que celles applicables à la Cession de Parts Sociales de Classe A, si les Associés de Classe B le requièrent.

Si les Associés de Classe A envisagent de Céder la totalité de leurs Parts Sociales à un tiers acquéreur, ils devront le notifier par écrit aux Associés de Classe B.

La notification de la Cession (l'«Avis de Cession») devra exposer de manière suffisamment détaillée: (i) le nom et l'adresse du tiers acquéreur; dans le cas où le tiers acquéreur n'est pas une personne physique, l'Avis de Cession devra également exposer les noms et adresses respectives des personnes qui contrôlent le tiers acquéreur; (ii) le prix au

comptant proposé par le tiers acquéreur; (iii) l'exemplaire des termes et conditions de la Cession proposée (y compris les copies de l'accord définitif portant sur cette Cession), et (iv) la confirmation que les Associés de Classe B disposent du choix de mettre en oeuvre leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, une telle offre étant irrévocable et inconditionnelle (à l'exception des conditions applicables à la Cession proposée des Parts Sociales de Classe A).

Si les Associés de Classe B désirent exercer leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, ils doivent le notifier par écrit (l'"Avis d'Exercice") aux Associés de Classe A dans un délai de vingt (20) jours à compter de la réception de l'Avis de Cession (le «Délai d'Exercice»). Si les Associés de Classe B manquent à cette obligation de notifier par écrit avant l'expiration du Délai d'Exercice, ils seront réputés ne pas avoir exercé leurs droits de sortie conjointe et ne pourront se prévaloir d'aucun autre droit posé par le présent Article 10.

Si les Associés de Classe B exercent leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, la Cession de leurs Parts Sociales sera conditionnée par la réalisation de la Cession au tiers acquéreur des Parts Sociales de Classe A, et les deux Cessions auront lieu simultanément.

Les Associés de Classe A disposeront d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'expiration du Délai d'Exercice pour réaliser la Cession proposée de Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) au tiers acquéreur dans des termes et conditions substantiellement identiques à ceux exposés dans l'Avis de Cession; dans le cas où la Cession de ces Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) est conditionnée par la réception d'un quelconque document d'approbation, le délai dans lequel cette Cession doit être réalisée sera automatiquement prolongé jusqu'au deuxième (2^e) jour ouvré suivant la réception de ce document d'approbation; en aucun cas cette prorogation ne saurait excéder soixante (60) jours additionnels.

Art. 11. Si les Associés de Classe A reçoivent d'un ou plusieurs tiers acquéreurs une offre d'achat pour la totalité de leurs Parts Sociales, autres que les Cessionnaires autorisés en vertu de l'Article 9.(2)b), agissant conjointement, les Associés de Classe A pourront contraindre les Associés de Classe B à céder la totalité de leurs Parts respectives. A cet effet, les Associés de Classe A devront adresser aux Associés de Classe B l'Avis de Cession faisant apparaître leur intention de se prévaloir des stipulations du présent Article 11.

La vente des Parts Sociales respectivement de Classe A et de Classe B devront être réalisées simultanément.

Si les Associés de Classe A exercent leurs droits de cession forcée en vertu du présent Article, la Cession des Parts Sociales de Classe B sera conditionnée par la réalisation de la Cession au tiers acquéreur des Parts Sociales de Classe A, et les deux Cessions auront lieu simultanément.

Les Associés de Classe A disposeront d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception par les Associés de Classe B de l'Avis de Cession pour réaliser la Cession proposée de Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) au tiers acquéreur dans des termes et conditions substantiellement identiques à ceux exposés dans l'Avis de Cession; dans le cas où la Cession de ces Parts Sociales (y compris les Parts Sociales de Classe B) est conditionné par la réception d'un quelconque document d'approbation, le délai dans lequel cette Cession doit être réalisée sera automatiquement prolongé jusqu'au deuxième (2^e) jour ouvré suivant la réception de ce document d'approbation; en aucun cas cette prorogation ne saurait excéder soixante (60) jours additionnels.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

D. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés

dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 17. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Nonobstant les stipulations de l'Article 14 ci-dessus et du présent Article 20, les questions suivantes requièrent au préalable une décision unanime des Associés:

- (i) toute question requérant l'unanimité en vertu de la loi;
- (ii) la modification de l'objet social tel que défini à l'Article 2 des statuts; et
- (iii) toute modification des statuts qui affecterait les règles de Cession de Parts Sociales telles que définies aux Articles 9, 10 et 11 des présents statuts, ainsi que les droits financiers des Associés de Classe B.

Art. 21. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Le nombre d'Associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30).

F. Année sociale - bilan - répartition

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) qui dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Tout produit annuel net devra être distribué entre les Associés conformément aux stipulations d'un éventuel pacte d'associés qui pourrait être conclu entre les Associés.

G. Dissolution - liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les boni de liquidation, correspondant à l'actif après déduction du passif, seront partagés entre les Associés conformément aux stipulations de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu entre les Associés.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

H. Définitions

Au sens des présents statuts:

Affilié désigne, à propos d'une Entreprise, toute autre Entreprise qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par ou bien est sous Contrôle partagé de cette première Entreprise;

Un Jour Ouvré est un jour (autre que le samedi) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes à Paris et à Luxembourg pour effectuer une grande diversité d'opérations;

Les Associés de Classe A sont les Associés détenant des Parts Sociales de Classe A;

Les Associés de Classe B sont les Associés détenant des Parts Sociales de Classe B;

Contrôler signifie:

Une société est réputée Contrôler une autre société:

(a) Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital social lui conférant la majorité des droits de vote aux assemblées des associés.

(b) Lorsqu'elle détient à elle seule la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres Actionnaires ou Associés et qui n'est pas contraire aux intérêts de la société.

(c) Lorsqu'elle détermine effectivement les décisions prises lors des assemblées d'Associés de la société au moyen des droits de vote qu'elle détient; ou

(d) Lorsqu'elle est Actionnaire ou Associée dans la société et a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres l'organe d'administration, de gérance ou de surveillance de cette société;

Céder signifie, à propos de Parts Sociales, vendre, hypothéquer, donner, léguer, transmettre, échanger, nantir, ou de toute autre manière que ce soit, grever ou disposer de ces Parts Sociales ou de toute participation ou tout intéressement dans cette société, soit directement soit indirectement, y compris par une opération juridique et à la suite d'une fusion, consolidation ou toute transaction similaire, ou bien conclure tout contrat, précontrat ou autre arrangement, engagement ou entente d'accomplir l'une des opérations précitées;

La Cession est, à propos de Parts Sociales, toute opération directe ou indirecte de vente, constitution d'une hypothèque, don, legs, transmission, échange, nantissement ou tout autre grèvement ou disposition que ce soit, de ces Valeurs Mobilières ou de toute participation ou intéressement dans cette société, y compris par une opération juridique, ou tout contrat, précontrat ou autre arrangement, engagement ou entente d'accomplir l'une des opérations précitées;

Une Entreprise est une personne morale ou une société en nom collectif, ou bien une société non immatriculée exploitant un commerce, en vue de générer des bénéfices ou non. En ce qui concerne les entreprises qui ne sont pas des companies, les expressions employées dans ces statuts propres aux sociétés doivent être interprétées comme faisant référence aux personnes correspondantes, préposés, documents ou organes (le cas échéant) appropriés pour les entreprises de ce type;

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LEPAGE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2008. Relation: LAC/2008/12813. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008056034/242/606.

(080061676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Beim Weissenkreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056016/1873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08171. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Dierickx, Leys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.067.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 avril 2008.

Pour la société

DIERICKX, LEYS LUXEMBOURG S.A., SOCIETE DE GESTION DE FORTUNE

247, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Dirk Abeloos

Administrateur - délégué

Référence de publication: 2008056021/1990/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08869. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Vodafone Broadview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.883.

En date du 16 avril 2008, le conseil de gérance de Vodafone Broadview S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 28 avril 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056057/1964/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

FEL.ER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 113.797.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24-04-08.

MEGRI Samia

Le Gérant

Référence de publication: 2008056027/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 122.501, a private limited liability company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

2) ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 6252103, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom,

both here duly represented by Mr Andrew KNIGHT, lawyer, with professional address at 22, rue La Boétie, F-75008 Paris, France,

by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party sub 1) is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of ANGLO IRON ORE INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 122.492, originally incorporated under the name ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 9, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135 of February 7, 2007.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1350 of July 4, 2007.

- The Company's capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows

1. Increase of the capital of the Company by an amount of USD 96,700 in order to raise it from its present amount of USD 50,000 to USD 146,700 by the creation and issue of 1,934 new shares with a par value of USD 50.

- Subscription and payment by ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities.

2. Subsequent amendment of Article 6.1 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The capital of the Company is increased by an amount of USD 96,700 in order to raise it from its present amount of USD 50,000 to USD 146,700 by the creation and issue of 1,934 new shares with a par value of USD 50 each.

The new shares have been entirely subscribed by ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, pre-named, and they have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities.

It results from a certificate drawn up in London on April 10, 2008, and signed by a duly authorised director of ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, that:

1. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED's assets and liabilities are as recorded in the attached balance sheet as at April 10, 2008.

2. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED is the owner of all of the assets and liabilities ("the Contribution Assets"), as defined in the attached contribution agreement between the Company and ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED dated April 10, 2008 ("the Contribution Agreement"), and whose net value is USD 7,260,004,198.

3. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED has full ownership of the Contribution Assets.

4. All of the Contribution Assets are free from any charge or encumbrance save as arises from the agreement by ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED to contribute such assets to the Company in the manner described below.

5. All of the Contribution Assets are freely transferable and all legal and regulatory requirements for the due transfer of such assets to the Company have been or will be complied with.

6. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED has resolved to contribute, and has entered into the Contribution Agreement to that effect, all of its assets and liabilities to the Company in consideration of the issue by the Company of 1,934 shares of USD 50 each and at an aggregate premium of USD 7,259,907,498.

Such certificate, contribution agreement and balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6.1 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

"6.1 The Company's issued capital is set at one hundred forty-six thousand and seven hundred United States dollars (146,700.- USD) represented by two thousand nine hundred and thirty-four (2,934) shares of a par value of fifty United States dollars (50.- USD) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

As a consequence of the present capital increase the shares in the capital of the Company are henceforth allotted as follows:

- ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, 1,000 shares
- ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, 1,934 shares.

Valuation

For all purposes the present capital increase is valued, together with the share premium, at four billion six hundred twenty-five million nine hundred seventy-four thousand three hundred and eighty-four euro (4,625,974,384.- EUR).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand and seven hundred euro (6,700.- EUR).

Capital duty

Since the contribution in kind consists of all of the assets and liabilities of ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated, managed and controlled in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 122.501, une société à responsabilité limitée avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

2) ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6252103, une société avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni,

toutes les deux ici dûment représentées par Monsieur Andrew KNIGHT, juriste, avec adresse professionnelle au 22, rue La Boétie, F-75008 Paris, France,

en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé. Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte

pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante sub 1) est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANGLO IRON ORE INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 122.492, originellement constituée sous la dénomination de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 9, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 7 février 2007.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1350 du 4 juillet 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 96.700 pour le porter de son montant actuel de USD 50.000 à USD 146.700 par la création et l'émission de 1.934 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.

- Souscription et libération par ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED moyennant un apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs.

2. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts.

3. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de USD 96.700 pour le porter de son montant actuel de USD 50.000 à USD 146.700 par la création et l'émission de 1.934 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs.

Il résulte d'un certificat établi à Londres, le 10 avril 2008, et signé par un directeur dûment autorisé de ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, que:

1. Les actifs et passifs de ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED sont ceux repris dans le bilan annexé établi à la date du 10 avril 2008.

2. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED est propriétaire de tous les actifs et passifs apportés ("les Actifs Apportés"), tels que définis dans la convention d'apport annexée du 10 avril 2008 conclue entre la Société et ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED ("la Convention d'Apport"), et dont la valeur nette est de USD 7.260.004.198.

3. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED a la pleine propriété des Actifs Apportés.

4. Tous les Actifs Apportés sont libres de toute charge ou nantissement, excepté de ce qui résulte de l'accord de ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED d'apporter ces actifs à la Société de la manière décrite ci-dessous.

5. Tous les Actifs Apportés sont librement transmissibles et toutes les prescriptions légales et réglementaires en relation avec le transfert de ces actifs à la Société ont été ou seront respectées.

6. ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED a décidé d'apporter, et a conclu à cet effet la Convention d'Apport annexée, tous ses actifs et passifs à la Société en contrepartie de l'émission par la Société de 1.934 parts sociales de USD 50 chacune et avec une prime d'émission totale de USD 7.259.907.498.

Ces certificat, convention d'apport et bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"6.1 La Société a un capital émis de cent quarante-six mille sept cents dollars des Etats-Unis (146.700,- USD) représenté par deux mille neuf cent trente-quatre (2.934) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50,- USD) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Troisième résolution

A la suite de la présente augmentation de capital les parts sociales dans le capital de la Société sont désormais attribuées comme suit:

- ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, 1.000 parts sociales.

- ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, 1.934 parts sociales.

Evaluation

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée, ensemble avec la prime d'émission, à quatre milliards six cent vingt-cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (4.625.974.384,- EUR).

58460

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille sept cents euros (6.700,- EUR).

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en l'intégralité des actifs et passifs de ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, une société constituée, gérée et contrôlée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KNIGHT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2008. Relation GRE/2008/1720. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055980/231/182.

(080061755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Moewe S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.251.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés tenue en date du 30 novembre 2007

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société MOEWE S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/08.

Pour MOEWE S.A. (en liquidation)

FIDALUX S.A.

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008056081/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

S.P.F. Samfran S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.996.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Firewall Holding S.A., une société anonyme régie par les lois de Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, P. O. Box 0832-0886 W. T. C. République de Panama,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire.

La partie comparante (ci-après l'"Actionnaire unique"), représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial, sous la forme d'une société anonyme, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.

Art. 1^{er}. Constitution de la société. Il est constitué par la présente entre la personne désignée et toutes celles qui pourront devenir propriétaires d'actions dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze telle qu'elle a été modifiée, à la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.

Art. 2. Nom. La dénomination de la Société sera S.P.F. SAMFRAN S.A. (ci-après "la Société").

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société sera établi à Luxembourg-Ville.

La Société pourra, par simple décision du conseil d'administration, créer des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par simple résolution du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale.

Par simple déclaration du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et endroits à l'étranger devraient se produire ou être imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; toutefois, cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée à partir de sa date de constitution définitive. Elle pourra être dissoute par décision des actionnaires, prise selon les modalités relatives aux modifications statutaires.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet toutes prises l'acquisition par l'achat, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre:

(i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière c'est-à-dire valeurs mobilières et titres, y compris actions, titres assimilables aux actions, parts de société et d'OPC, obligations et autres titres de créance, certificats de dépôt, bons de caisse et effets de commerce;

- titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations ou autres titres par voies de souscription, d'achat ou d'échange (warrants, OCA, etc.);

- instruments financiers à terme et titres donnant droit à règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire;

- tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

- tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

- les créances relatives aux différents éléments énumérés ci-dessus ou droits sur ou relatifs avec ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non- endossables quelque soit le droit qui leur est applicable; et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La Société est autorisée à détenir une participation dans une autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion journalière de ladite société.

La Société pourra par la suite réaliser toute transaction en relation avec son objet social. Elle réalisera ces transactions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée et la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de EUR 31.000.000 (trente et un millions d'Euros) représenté par 31.000.000 (trente et un millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec

ou sans émission nouvelles. Ce montant du capital augmenté pourra être souscrit avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut donner déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article. Le conseil d'administration pourra prendre ou autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Art. 7. Nature des actions. Les actions de la Société peuvent être sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes au choix des actionnaires.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Représentation des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour commander, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en deux mille neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable.

Sauf exigence contraire de la loi, les décisions de l'assemblée générale annuelle régulièrement convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants. Chaque action donne droit à un vote.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les actionnaires produiront effet au même titre qu'une décision prise en assemblée générale.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Art. 11. Nomination des membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration seront élus par les actionnaires pour une période qui ne peut pas dépasser six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une ou plusieurs vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, pour des raisons de mort, départ à la retraite ou autre, les administrateurs restant en fonction ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 12. Le bureau du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Les copies ou extraits sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Réunion et délibérations du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou câble, télégramme, télex ou téléfax, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration délibérera ou agira valablement uniquement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront à prendre à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, celle du président n'est pas prépondérante.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion et affaires journalières de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre administrateur ou à toute personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

La Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou par la signature individuelle de ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas personnellement responsables des engagements de la société, En tant que mandataires de la société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. Nomination, remplacement et durée du mandat des commissaires. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années. Tout commissaire sortant est rééligible.

Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre avec l'exception que la première année sociale commencera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 17. Assemblée générale. Le conseil d'administration établit les comptes annuels à la fin de chaque année fiscale, dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et de profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au(x) commissaire(s) qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et de profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

L'excédent créditeur du compte de pertes et de profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de libération partielle des actions, le dividende sera payé proportionnellement au montant déjà payé.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 19. Questions non réglées par les statuts. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, et la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.

Souscription et libération

Les 31.000 (trente et un mille) actions de la Société ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par Firewall Holding S.A., prénommée, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

58464

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cent vingt-cinq euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Maître Samia RABIA, avocat, née le 10 avril 2008 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Présidente du conseil d'administration;

- Maître Nadi NAJAR, avocat, né le 11 mai 1969 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître François BROUXEL, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Zithe, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65819.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BROUXEL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2008, Relation GRE/2008/1733. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056037/231/209.

(080061905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Laya Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.806.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAYA HOLDING S.A.

Cristophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056038/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03758. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.